

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2020 À 18H00

L'an deux mille vingt, le huit septembre, à dix-huit heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, composé de 49 membres en exercice, légalement convoqué par courrier et par courriel en date du 1^{er} septembre deux mille vingt pour se réunir, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROSSARD Frédérique, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas est remplacé par sa suppléante POURQUET Pierrette, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BELLOT Daniel, BOUÉ Henri, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, LABATUT Charles, LABORDE Martine, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BEYRIE Jean-Paul, BRETTE-GARCIA Béatrice, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, GIACOSA Patrick, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, RATA Nathalie et TALHAOUI Khadidja.

ABSENTS EXCUSÉS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, BARRERE Etienne, BAUDOUIN Alexandre, BEZERRA Gérard, BOYER Philippe, DULONG Pierre, BIÉMOURET Gisèle, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SÉAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PITTON Lionel et RAMEAU Marie-Dominique.

ABSENTS : PEROTTO Aline.

PROCURATIONS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse a donné procuration à BOISON Maurice, ROUSSE Jean-François a donné procuration à CASTELNAU Maxime, BRET Philippe a donné procuration à MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre a donné procuration à BROSSARD Frédérique, BIÉMOURET Gisèle a donné procuration à RATA Nathalie, DUFAU Isabelle a donné procuration à DELPECH Hélène, FERNANDEZ Charlotte a donné procuration à FERNANDEZ Xavier, MAYOR-PLANTE Joris a donné procuration à MARTINEZ Françoise, MONDIN-SÉAILLES Christiane a donné procuration à ESPÉRON Patricia, MOUROT Gilles a donné procuration à GIACOSA Patrick, NOVARINI Michel a donné procuration à BRETTE-GARCIA Béatrice, PITTON Lionel donne procuration à TALHAOUI Khadidja et RAMEAU Marie-Dominique donne procuration à BEYRIE Jean-Paul.

SECRETAIRE : CASTELNAU Maxime.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Désignation de nouveaux représentants dans certains syndicats mixtes
- 02-Questions diverses.

La délibération n°2020.08.01 : DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DANS CERTAINS SYNDICATS MIXTES

Monsieur le Président rappelle la délibération 2020.07.10 en date du 6 août 2020 portant « Désignation des représentants dans les syndicats mixtes » à la suite du renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil communautaire.

Il convient de procéder à de nouvelles désignations pour quatre d'entre eux, à savoir le SICTOM du secteur de Condom, le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) au titre de la carte fourrière animale, le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue (SMBVOGA), le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne.

En ce qui concerne le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) au titre de la carte fourrière animale, 3 délégués titulaires avaient été désignés. Deux suffisent. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation comme dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Président explique ensuite que pour le SICTOM du secteur de Condom qui comporte 29 délégués titulaires et 29 délégués suppléants il convient de les désigner de nouveau, Monsieur le Président propose que soit désigné Michel MESTÉ comme délégué titulaire à la place de Monsieur

Patrice PETI-JEAN et que Monsieur PETI-JEAN soit désigné comme délégué suppléant à la place de Madame Sylvie BRUNEAUD. Il convient de désigner de nouveau l'ensemble des délégués titulaires et des délégués suppléants comme dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Président expose ensuite que 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants avaient été désignés pour le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue (SMBVOGA). Il précise qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour les communes de Beaucaire, Condom, Lagardère, Mansencôme, Montréal du Gers, Valence-sur-Baïse, en plus d'un titulaire et d'un suppléant déjà désigné pour chacune des communes suivantes à savoir Beaumont, Cassaigne Cazeneuve, Fourcès, Lagraulet du Gers, Larressingle, Larroque sur l'Osse, Lauraët, Mouchan portant à 15 titulaires et 15 suppléants les représentants de la Communauté de communes de la Ténarèze, comme dans le tableau ci-annexé.

Concernant le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants avaient été désignés par le Conseil communautaire sur la base d'une population totale supérieure à 15000 (à savoir 15 060 habitants pour le territoire), il s'avère que la population à considérer est la population municipale qui diffère légèrement de la population totale. L'INSEE comptabilise 14 661 habitants en population municipale ce qui a pour effet de ramener le nombre de délégués nécessaires à deux titulaires et à deux suppléants. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation comme dans le tableau ci-annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

DÉSIGNE les délégués titulaires au SM3V pour la carte fourrière animale comme indiqué dans le tableau ci-annexé ;

DÉSIGNE les 29 délégués titulaires et les 29 délégués suppléants du secteur de Condom comme indiqué dans le tableau ci-annexé ;

DÉSIGNE les délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue pour les communes de Beaucaire, Condom, Lagardère, Mansencôme, Montréal du Gers, Valence-sur-Baïse comme indiqué dans le tableau ci-annexé et **PRENDRE ACTE** du tableau ainsi complété ;

DÉSIGNE au SCoT de Gascogne les délégués titulaires et comme délégués suppléants comme dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 11 septembre 2020

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,**



Maurice BOISON